\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable du pouvoir judiciaire

Gholamhossein Mohseni Ejei

**c/o** Ambassade d’Iran auprès de l’Union européenne

Avenue Franklin Roosevelt No. 15

1050 Bruxelles

Belgique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

**La travailleuse humanitaire et militante de la société civile Pakhshan Azizi, 40 ans, issue de la minorité ethnique kurde opprimée d'Iran, risque d'être exécutée en raison de sa condamnation à mort en juillet 2024 par la 26e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran**. Elle a été déclarée coupable de «rébellion armée contre l'État» (baghi) uniquement en raison de ses activités pacifiques de défense des droits humains et humanitaires. Par exemple, entre 2014 et 2022, elle a participé à l’aide humanitaire apportée aux femmes et aux enfants déplacés à la suite d'attaques menées par le groupe armé État islamique (EI) et à l’accueil de personnes dans des camps dans le nord-est de la Syrie et dans la région du Kurdistan irakien. Elle a introduit un recours devant la Cour suprême.

Le 4 août 2023, des agents du ministère du Renseignement ont arrêté arbitrairement Pakhshan Azizi au domicile de sa famille à Téhéran et l’ont soumise à une disparition forcée, qui constitue un crime de droit international, en refusant de révéler à sa famille où elle se trouvait. Elle a été transférée dans la section 209 de la prison d'Evin, à Téhéran, qui est sous le contrôle du ministère du Renseignement, et détenue à l'isolement pendant cinq mois sans pouvoir consulter un avocat ni communiquer avec sa famille. Selon des sources bien informées, pendant cette période, Pakhshan Azizi a été soumise à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements lors des interrogatoires. Les agents lui ont dit et redit qu'elle n'avait pas le droit de vivre et ont menacé de l'exécuter. Ils l'ont également soumise à des violences fondées sur le genre afin de l'obliger à «avouer» des liens avec des groupes d'opposition kurdes, ce qu'elle a systématiquement nié. Début décembre 2023, elle a été transférée dans le quartier des femmes de la prison d'Evin.

Le procès de Pakhshan Azizi, qui s'est déroulé sur deux audiences les 28 mai et 16 juin 2024, a été entaché d'irrégularités flagrantes. Elle n'a pas bénéficié du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense. Elle n'a eu droit qu'à quelques appels téléphoniques avec les avocats qu'elle avait choisis environ trois semaines avant le début de son procès et qu’elle a rencontrés pour la première fois lors du procès. Le verdict du tribunal a notamment retenu en tant que «preuve» contre elle son arrestation en 2009 lors d'une manifestation contre l'exécution d'un Kurde iranien. Le verdict indique également qu'elle a apporté son soutien aux familles de personnes tuées illégalement lors des manifestations nationales de 2022.

**Je vous demande de suspendre toute procédure visant à exécuter Pakhshan Azizi, d’annuler la déclaration de culpabilité et sa condamnation à mort, et de la libérer immédiatement et sans condition, car elle est détenue uniquement en raison de ses activités pacifiques humanitaires et de défense des droits humains. Dans l'attente de sa libération, veuillez veiller à ce qu’elle reçoive des soins de santé adéquats et des visites régulières de sa famille et de ses avocats et à ce qu’elle ne subisse pas de nouveaux actes de torture ou autres mauvais traitements, et veuillez ordonner une enquête indépendante, efficace et impartiale sur ses allégations de torture, et traduire en justice dans le cadre de procès équitables toute personne soupçonnée d’être pénalement responsable de tels actes. Par ailleurs, je vous demande d’instaurer immédiatement un moratoire officiel sur les exécutions, en vue de l’abolition de la peine capitale.**

Veuillez agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Berne 6

Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch / Twitter/X: iraninbern